

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre – Législature 2012-2017

Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). La LOJV prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés au début de chaque législature pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal neutre, faisant suite à l'élection de Jacques Dubey au poste de juge le 1^{er} novembre 2016.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi après-midi 11 janvier 2017, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Fabienne Despot, Jessica Jaccoud ; MM. Manuel Donzé, Laurent Miéville, Jacques Perrin, et Jean-Marie Surer. M. Nicolas Rochat Fernandez (Vice-président) était excusé pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond et Jean-Jacques Schwaab. M. Philippe Richard était également excusé pour cette séance.

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 11 novembre 2016 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 10 décembre 2016. Au terme du délai, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation. La commission et les experts ont relevé l'intérêt d'avoir le choix entre deux candidats, ce qui démontre l'intérêt qu'offre cette instance juridique.

La commission a entendu ces deux candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. Les temps d'auditions ont été variables. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soins.

Préavis de la Commission de présentation

Le candidat bénéficiant d'un préavis positif est M. Olivier Derivaz.

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont souligné les deux excellentes candidatures reçues dans le cadre de cette élection. Les experts sont d'avis que le candidat retenu est une personnalité possédant un format intellectuel qui sort de l'ordinaire et que son indépendance est garantie du fait qu'il vient d'un autre canton.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers et ont estimé que les qualités de M. Olivier Derivaz, révélées lors de son audition, permettaient de le proposer comme magistrat suppléant de ce tribunal. Prenant connaissance du choix de la commission, la seconde personne candidate à ce poste n'a pas souhaité poursuivre cette démarche.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement à l'élection de Monsieur Olivier Derivaz comme juge suppléant au Tribunal neutre.

Chésereux, le 22 janvier 2017.

Le Président-rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.